

## Règlement du concours #EcolePourTous

- La participation au concours est gratuite et ouverte à tout enfant à partir de 9 ans. Le concours comprend deux catégories : de 9 à 11 ans et de 11 à 13 ans.
- La participation peut de faire soit à titre individuel, soit par classe.
- Une seule participation est admise par personne, que cette participation se fasse seule ou en groupe.
- Lors d'une participation par classe, l'enseignant enverra une fiche d'identité.
- Les participants sont invités à présenter une production artistique inédite évoquant l'inclusion d'enfants handicapés à l'école. Le choix du genre (poésie, prose, ...) est libre.
- Les enfants des membres du personnel de Handicap International et de la rédaction du Journal des Enfants ne sont pas autorisés à participer.
- La participation, sous quelque forme que ce soit, et la fiche d'identité doivent parvenir à l'organisateur au plus tard le 31/01/2019 à minuit, par e-mail à [a.vanvooren@hi.org](mailto:a.vanvooren@hi.org) ou par courrier à Handicap International – concours #EcolePourTous, rue de l'Arbre-Bénit 44, bte 1 - 1050 Ixelles
- Sera refusée toute contribution qui présente une atteinte aux droits et à la dignité de l'être humain, ou une incitation à la violence ou à la discrimination.
- La proclamation des résultats et la remise des prix, auront lieu le 27 février 2018.
- Composé d'un journaliste du Journal des Enfants, d'un-e membre de la Direction pour l'Égalité des Chances de la Fédération Wallonie-Bruxelles, d'un-e représentante de Handicap International et d'une personne du monde de l'écriture, le jury décide souverainement. Il se basera sur les critères d'originalité, de respect du thème et de la qualité de l'intrigue. La grammaire et l'orthographe ne sont pas prises en compte.
- Les lauréats autorisent l'organisateur à publier leur production sur le site [www.handicapinternational.be](http://www.handicapinternational.be) et le site du Journal des Enfants, sous quelque forme que ce soit, le nom de l'auteur y étant visiblement mentionné.
- Le/la gagnant-e de la catégorie 11-13 ans aura la possibilité de gagner un voyage pour visiter un projet de Handicap International. La participation à ce concours suppose l'acceptation de ce voyage. L'enfant pourra partir accompagné d'un proche. Tous deux s'engagent à respecter les consignes données par Handicap International afin de garantir le respect des bénéficiaires des projets visités, des consignes de sécurité, des coutumes et traditions locales,...
- La participation au concours implique l'adhésion sans réserve au présent règlement.

## Fiche d'identité

A envoyer avec les textes #EcolePourTous

- Ecole :
- Professeur :
- Adresse :
- Classe :
- Nombre de textes envoyés :
- Je déclare avoir pris connaissance du règlement du concours
- Fait à ..... le.....